



Patrick Balkany
soupçonné d'avoir un
compte en Suisse



Le metteur en scène
de théâtre et cinéaste
Patrice Chéreau est



"Mots croisés" : Front
national, la conquête



Pourquoi il vaut mieux
déclarer son compte
PayPal au fisc



"Tour Paris 13",
l'exposition qui
s'autodétruira dans un

./ Société / Justice

Marc Machin, David Sagno : deux meurtres, deux suspects, un procès

Les deux hommes comparaissent à partir de lundi devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, l'un dans le box des accusés, l'autre comme simple témoin. FTVi revient sur les méandres de cette affaire judiciaire.



Sur le pont de Neuilly (Hauts-de-Seine), à l'endroit où Maria-Judith Araujo a été tuée le 22 mai 2002. (JEAN-MARIE HEIDINGER / MAXPPP)



Par **Catherine Fournier**

Mis à jour le 14/12/2012 | 11:51 , publié le 20/02/2012 | 12:20

Qui sera véritablement jugé devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine cette semaine ? Un ancien SDF, David Sagno, qui comparaît à partir du lundi 20 février pour le meurtre de deux femmes en 2001 et 2002 au pont de Neuilly ? Ou Marc Machin, condamné pour l'un de ces crimes, avant d'être finalement libéré après sept ans de prison ? FTVi revient sur les méandres de cette affaire judiciaire.

• Deux femmes violées et tuées sur le pont de Neuilly

Le samedi 1^{er} décembre 2001, Marie-Agnès Bedot, 45 ans, traverse le pont de Neuilly (Hauts-de-Seine) pour aller à son club de gym. Deux heures plus tard, son corps lardé de coups de couteau est retrouvé par un passant sur les escaliers du pont. Son pantalon de jogging est baissé, mais elle n'a pas été violée.

Six mois plus tard, le 22 mai 2002, une autre femme, brune et la quarantaine également, traverse elle aussi le pont très tôt pour aller travailler. Maria-Judith Araujo est femme de ménage. Son corps est découvert quelques heures plus tard, dans une mare de sang, à moitié dénudé. Elle a été égorgée avec un tesson de bouteille et violée.

• Un suspect, Marc Machin, est arrêté et passe aux aveux

Quelques jours après le premier meurtre, une infirmière affirme avoir été abordée sur les lieux du crime par un jeune homme en bomber, qui lui a tenu, selon [Le Parisien](#) (article payant), des propos salaces. Ce signalement oriente la police vers un certain Marc Machin, déjà arrêté pour une agression sexuelle accompagnée d'obscénités.

Agé de 19 ans, ce fils de policier, qui a sombré durant son adolescence dans la toxicomanie et l'alcoolisme, est arrêté le 13 décembre 2001. L'infirmière le reconnaît formellement. Il passe aux aveux en garde à vue, sans donner de détails. Il se souvient seulement s'être "réveillé" sur un pont, un couteau à la main et à ses pieds une flaque de sang. Plus tard, en se rétractant devant le juge d'instruction, il soutient qu'il en a eu "marre des questions".

Marc Machin a beau ensuite clamer son innocence, il est condamné en septembre 2004 à 18 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Marie-Agnès Bedot. Le verdict est confirmé en appel l'année suivante et assorti de 12 ans de sûreté.

• David Sagno, SDF, s'accuse des deux meurtres

Rebondissement dans la nuit du 3 au 4 mars 2008 : un SDF pousse la porte du commissariat de la Défense (Hauts-de-Seine). Il s'appelle David Sagno et a 34 ans. *"J'ai des choses à dire pour soulager ma conscience. J'ai tué deux personnes au pont de Neuilly"*, lâche-t-il aux policiers, éberlués.

L'homme livre des détails troublants : le nom du chanteur qui figure sur le CD volé dans le sac de sport de la première victime, qu'il dit avoir mordue à la main droite. La marque de la bouteille de mousseux dont le tesson a servi à égorger la seconde. David Sagno affirme aux enquêteurs avoir lapé le sang de ses victimes avant de les violer.

Son ADN est retrouvé sur les vêtements conservés de Marie-Agnès Bedot et sous un ongle de la victime. Comme pour Maria-Judith Araujo. *"David Sagno est malade, il se voit faire les choses mais il ne se souvient pas de les avoir vécues"*, explique aujourd'hui son avocat, Bérenger Tourné, qui le décrit comme *"un mur sans humeur"*.

• Marc Machin retourne en prison et attend un nouveau procès

Après avoir purgé sept ans de prison, Marc Machin dépose une requête en révision. Sa démarche est soutenue par le procureur de Nanterre lui-même, Philippe Courroye, qui a bataillé en faveur d'une réouverture de l'enquête. En octobre 2008, Marc Machin est libéré. En 2010, il est blanchi par la Cour de révision. Mais celle-ci estime qu'elle n'est *"pas en possession de l'intégralité des éléments lui permettant de déclarer l'innocence de Marc Machin"*, le renvoyant devant une troisième cour d'assises qui pourrait se tenir fin 2012, début 2013.

Entre temps, le jeune homme, qui publie un livre sur son histoire, [Seul contre tous](#) (éd. Pascal Galodé), en mars 2009, retourne en prison pour trois agressions sexuelles. Condamné en mai 2010 à trois ans ferme, il bénéficie d'une libération conditionnelle le 4 décembre mais, n'ayant pas respecté le suivi sociojudiciaire de cinq ans auquel il est astreint, retourne derrière les barreaux en janvier 2011.

A partir de lundi, c'est en simple qualité de témoin que Marc Machin assiste au procès de David Sagno. Mais c'est un peu son futur procès en révision qui se tient devant la cour d'assises de Nanterre. Le procès est prévu jusqu'à vendredi.